



Association Interprofessionnelle
De Santé au Travail
de la Côte d'Or

La coiffure en Côte d'Or



Parc Technologique Toison d'Or
4 allée André Bourland
21000 DIJON
☎ 03.80.77.85.30 📠 03.80.77.85.31
www.aist21.com - contact@aist21.com

Cette étude a été élaborée par un groupe de 7 Médecins du Travail :

**Madame Martine AMODEO
Madame Hélène BOUDOT
Madame Françoise DESFRAY
Madame Lucile DUCROT HENRY
Madame Chantal GOMIS
Mademoiselle Brigitte SENEQUE
Monsieur Jean Paul DEMIMUID**

assisté de :

**Madame Sylvie REGIN
Coordonnatrice du Service Assistance Santé et Travail**

Et

**Madame Patricia GUINOT
Correspondante Informatique**

INTRODUCTION

Compte tenu de l'importance de ce secteur professionnel en Côte d'Or, les médecins du **Comité d'Hygiène Industrielle de la Côte d'Or** ont décidé de mener une enquête auprès des coiffeurs du département, deuxième employeur en ce qui concerne les entreprises de moins de 10 salariés.

Pour approfondir nos connaissances concernant ce milieu de travail et pouvoir apporter aux professionnels des conseils et des recommandations, deux questionnaires ont été mis au point :

- **l'un concernant les salons (Annexe I)**

Les médecins du travail ont rempli ce questionnaire en visitant chacun des salons dont ils assurent le suivi médical. Ils ont été accompagnés dans cette démarche par les responsables des salons concernés.

144 salons ont été étudiés sur les 326 adhérents au Comité d'Hygiène Industrielle, soit 44%.

- **l'autre concernant les salariés**

Les questionnaires ont été remplis par les médecins au cours des visites annuelles des salariés des salons préalablement visités.

389 questionnaires ont été ainsi recueillis sur un total de 905 salariés dans la profession.

METHODOLOGIE

25 médecins se sont portés volontaires pour participer à l'enquête.

Comme il a été dit précédemment, les deux types de questionnaires (l'un concernant les salons, l'autre les salariés) ont été élaborés dans le respect de l'anonymat des lieux et des personnes, après attribution d'un code aléatoire. Il est à noter que les entreprises de coiffure à domicile ont été exclues de l'enquête.

L'étude a porté sur l'année 2000.

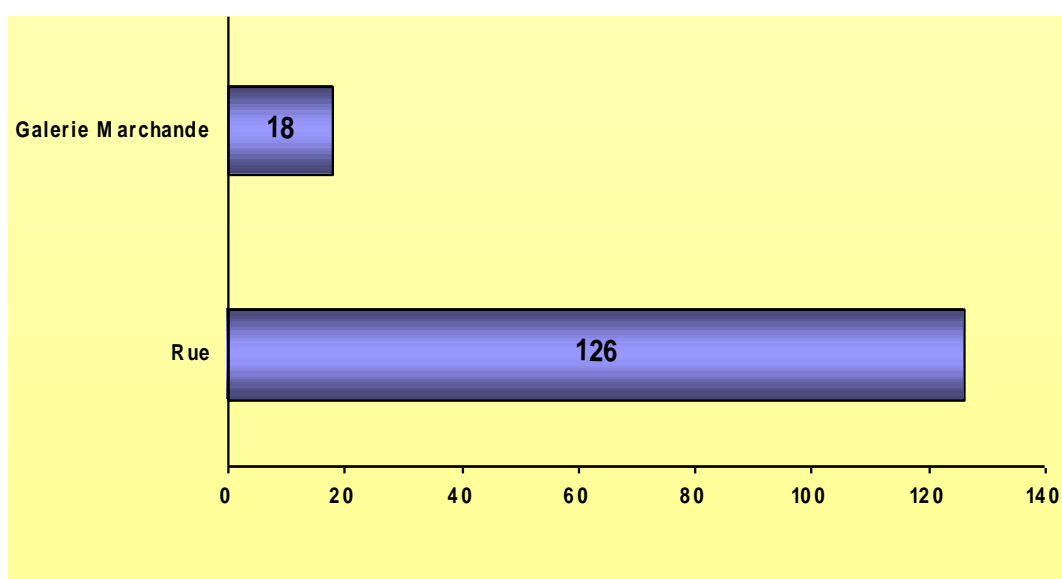
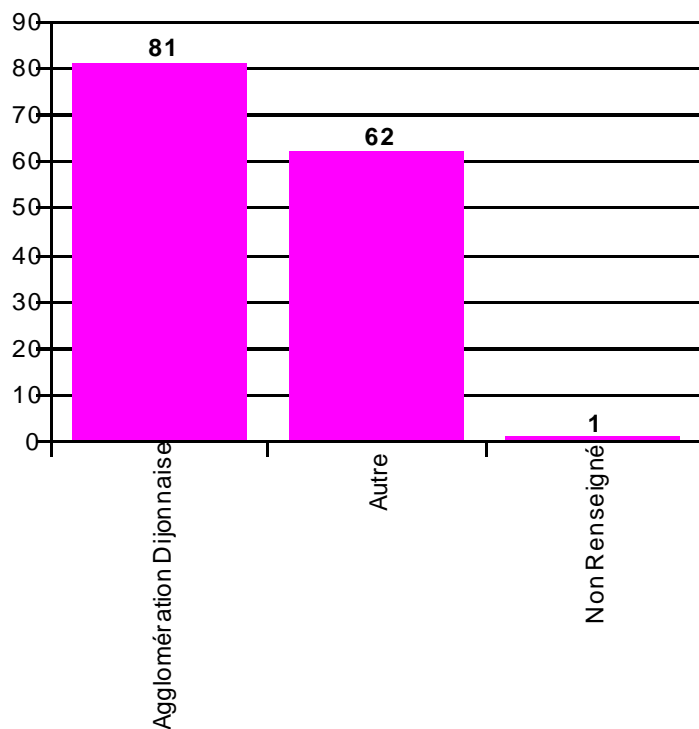
L'exploitation des données a été réalisée avec le logiciel " Business Object ".

RESULTATS

I. LES SALONS (questionnaire joint en annexe)

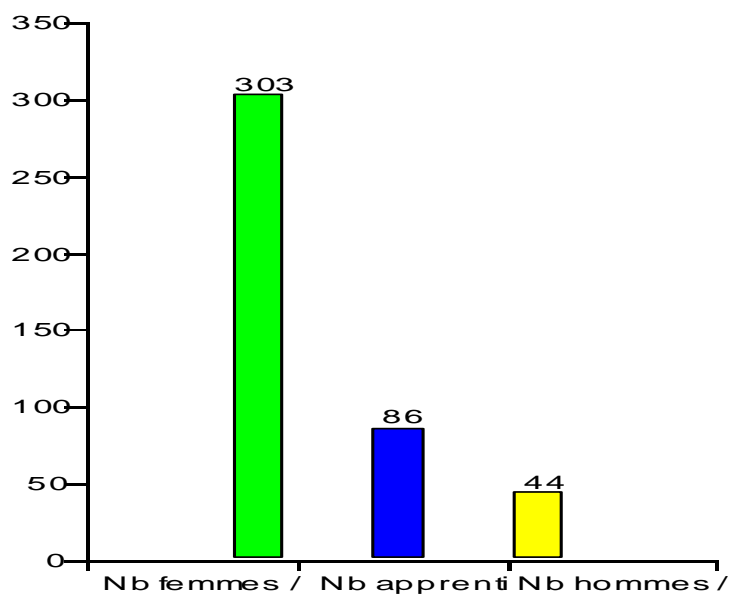
En Côte d'Or, 56% des salons se trouvent en milieu urbain dont 12% dans des galeries marchandes.

81 salons sur les 144 étudiés sont situés à Dijon et son agglomération.



84% sont des salons indépendants - 87% disposent de locaux neufs ou rénovés.

En ce qui concerne le personnel, on constate que la profession est nettement féminisée et accueille un pourcentage élevé d'apprentis(es) (20,16%).



1. Environnement physique

Tous les salons sont correctement éclairés, 84,72% disposent d'un éclairage naturel par des baies vitrées. Les zones d'éblouissement pour le personnel sont peu fréquemment constatées..

Majoritairement, les salons sont chauffés par chauffage central. Un salon sur quatre est climatisé.

En ce qui concerne l'environnement sonore, 93% des salons disposent d'une musique d'ambiance.

Des nuisances sonores sont perçues dans 13% des cas.

2. Agencement des locaux

Peu de salons disposent d'une réceptionniste exclusive.

L'accueil sans rendez-vous se généralise (80,6%)

L'utilisation de l'outil informatique reste minoritaire (27,8%)

Le nombre moyen des bacs à shampoing est de 3 par salon.

Le nombre moyen de sièges clients utilisés pour la coupe et le coiffage est de 4.

Pour les salons possédant une zone " technique " individualisée, le nombre de sièges clients consacrés à cette activité (permanente, défrisage et couleurs) est environ de 2 .

Nombre de bacs par salon

Nombre de bacs /salon	Nombre de réponses
1	3
2	38
3	61
4	29
5	7
6	2
7	1
9	2
Somme :	143

Nombre de sièges clients/coupe

Nombre de sièges clients/coupe	Nombre de réponses
1	2
2	14
3	25
4	41
5	16
6	20
7	5
8	7
9	2
10	4
11	3
12	3
13	1
15	1
Somme :	144

Nombre de sièges clients/technique

Nombre sièges clients/technique	Nombre de réponses
1	11
2	40
3	31
4	17
5	11
6	9
7	8
8	2
10	1
11	3
Somme :	133

∫ **Les zones annexes**

Les salons disposent d'un coin repas pour leur personnel dans 66,7% des cas, d'une buanderie dans 63,9% des cas et d'une réserve dans 88,9%.

Fréquemment, un local unique est dévolu à ces différentes activités.

Seulement, 29% des salons ont des toilettes réservées à leur personnel.

80% des salons disposent de lavabos dans leurs toilettes

∫ **Matériel**

Les salons sont bien équipés :

⇒ des tablettes mobiles retrouvées dans 89% des cas

⇒ les séchoirs mis à la disposition du personnel sont jugés facilement maniables.

⇒ plusieurs salons mettent à la disposition de leurs salariés des sièges de travail

∫ **Entretien des locaux et du matériel**

L'entretien des locaux est effectué en grande partie par les salariés eux-mêmes, seuls 36,8% des salons ont un personnel d'entretien.

Les U.V. sont beaucoup utilisés pour la désinfection du matériel (63,9%)

Des produits désinfectants existent dans 91% des salons.

3. Les produits utilisés

(a) - Les fabricants

Les 4 fabricants les plus cités, pour tous les produits, sont :

L'OREAL

WELLA

SCHWARTZKOPF

EUGENE PERMA

(b) Les principes actifs

⇒ **les shampoings** sont à 94% des liquides contenant des agents tensio actifs

⇒ **les décolorations** : l'eau oxygénée est encore utilisée comme principe actif dans 74,3% des cas.

Les autres produits se présentent majoritairement sous forme de poudre (79,2%) et contiennent essentiellement :

- ammoniacale
- persulfates

⇒ **Les teintures capillaires** contiennent des alcalinisants, des antioxydants, des colorants nitrés, des naphthoquinones (20%) et des composés aromatiques.

⇒ **Les produits à permanente** sont appliqués à froid dans 87% des cas.
(principaux composants : thioglycolates d'ammonium, bisulfites, eau oxygénée, perborates, persulfates).

Les composants actifs de ces produits se retrouvent dans ceux destinés au défrisage.

⇒ **Pour la fixation des cheveux** des aérosols (laques) et les gels de coiffage sont très largement utilisés (> 90%)

Ils contiennent une résine (généralement polyvinyl pyrrolidone) et un gaz propulseur.

II. LES SALARIES

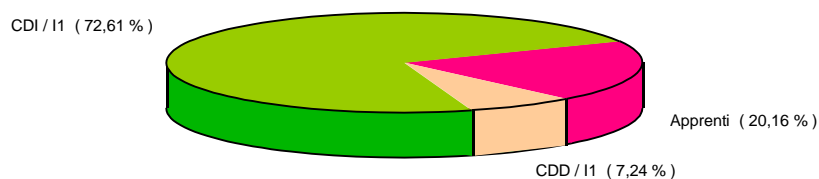
389 salariés ont été interrogés dans le cadre de l'enquête coiffure en Côte d'Or.

La profession, dont la majorité a moins de 30 ans, est fortement féminisée.

Les coiffeurs sont des salariés en majorité à temps plein (68,8 %).

Les contrats à durée indéterminée sont les plus nombreux (72,61 %) contre 7,24 % de contrat à durée déterminée.

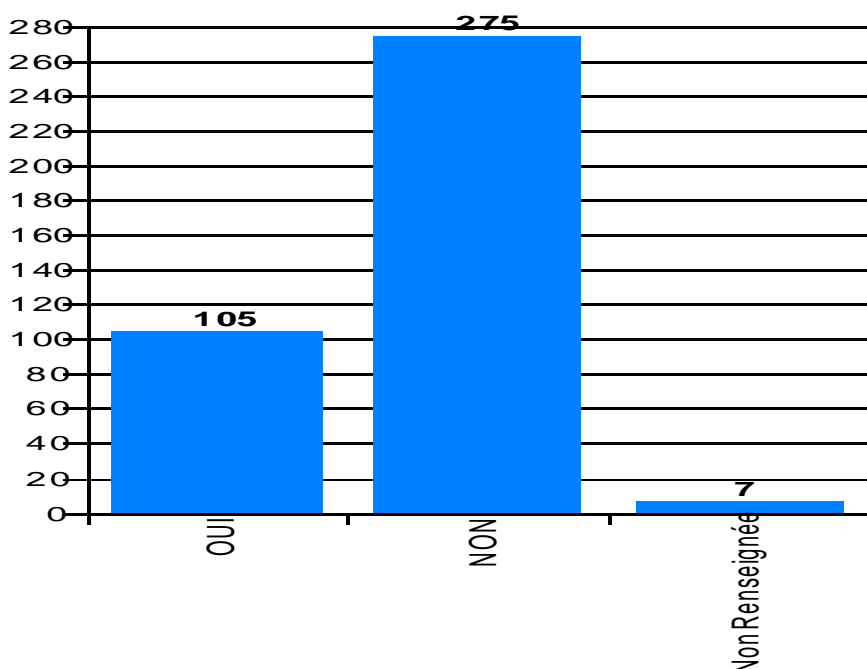
Les apprentis sont en forte proportion (20,16 %). Ceci s'explique par la formation professionnelle du CAP de coiffure qui se prépare sur 3 ans en contrat d'apprentissage par alternance avec stages en entreprise.



Le travail s'effectue en journée continue (61 %). Les nocturnes apparaissent peu fréquentes (4,2 %).

Le temps de repas est égal ou inférieur à 1 heure, alternant vrai repas ou en-cas pris dans l'établissement.

Les salariés sont plutôt polyvalents (70,9 %), alternant coupe et technique.



1) PATHOLOGIES OBSERVEES CHEZ LES SALARIES

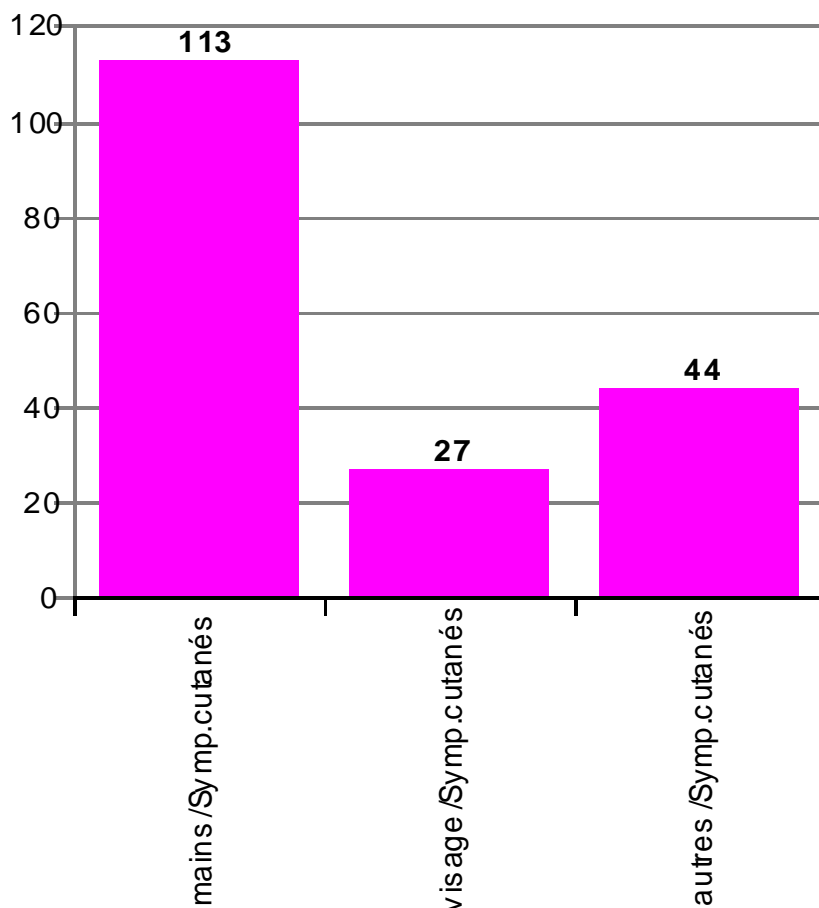
Préambule

Une recherche des antécédents familiaux allergiques montre qu'ils existent chez 30 % des personnes interrogées, se répartissant équitablement entre asthme et eczéma.

L'interrogatoire montre que 65 salariés avaient des antécédents personnels d'allergie (17 %), 38 pour l'eczéma, 27 pour l'asthme. Au jour de l'enquête, seuls 10 ont un traitement pour l'eczéma et 8 pour l'asthme.

(a) SYMPTOMES CUTANÉS

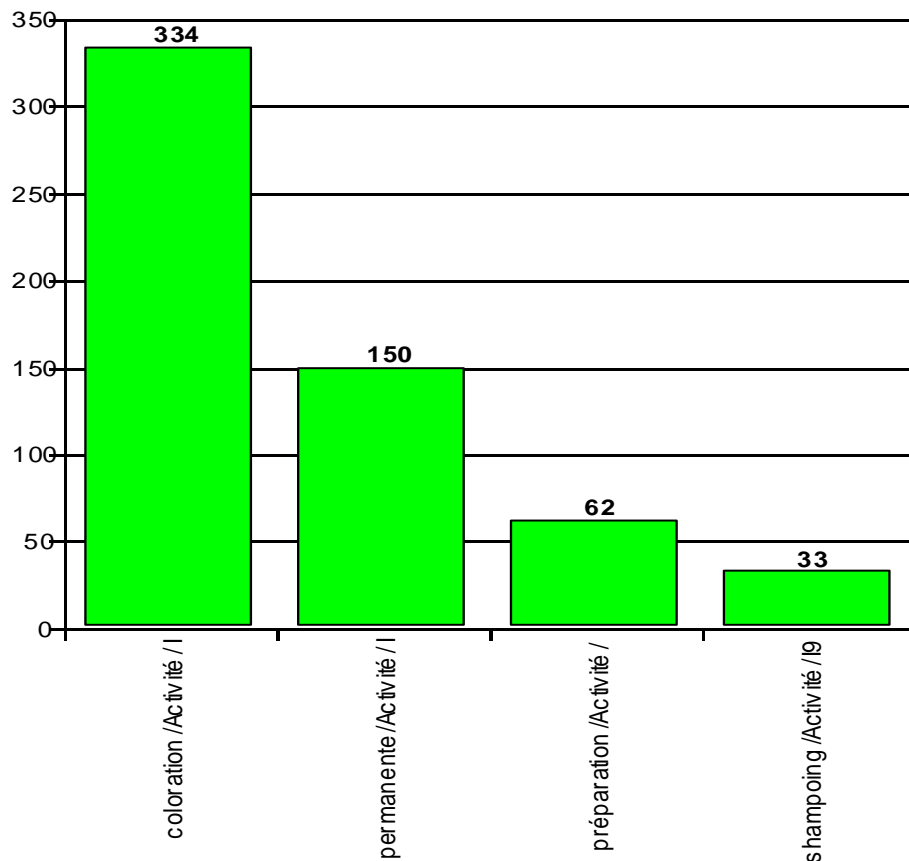
41 % des salariés ont des problèmes cutanés dont 1/3 d'eczéma confirmé soit par des tests spécifiques, soit par une amélioration pendant les congés.



Une coiffeuse sur quatre a des problèmes cutanés au niveau des mains (eczéma ou dermite irritative). Pourtant, la protection des mains semble acquise avec 93 % de port de

gants mais leur utilisation est imparfaite et incomplète ; de plus, la composition des gants est mal connue. Ils sont portés à 86 % pour la coloration, 39 % pour les permanentes et seulement 10 % pour les shampoings.

Par ailleurs, une crème protectrice est utilisée dans 72 % des cas.

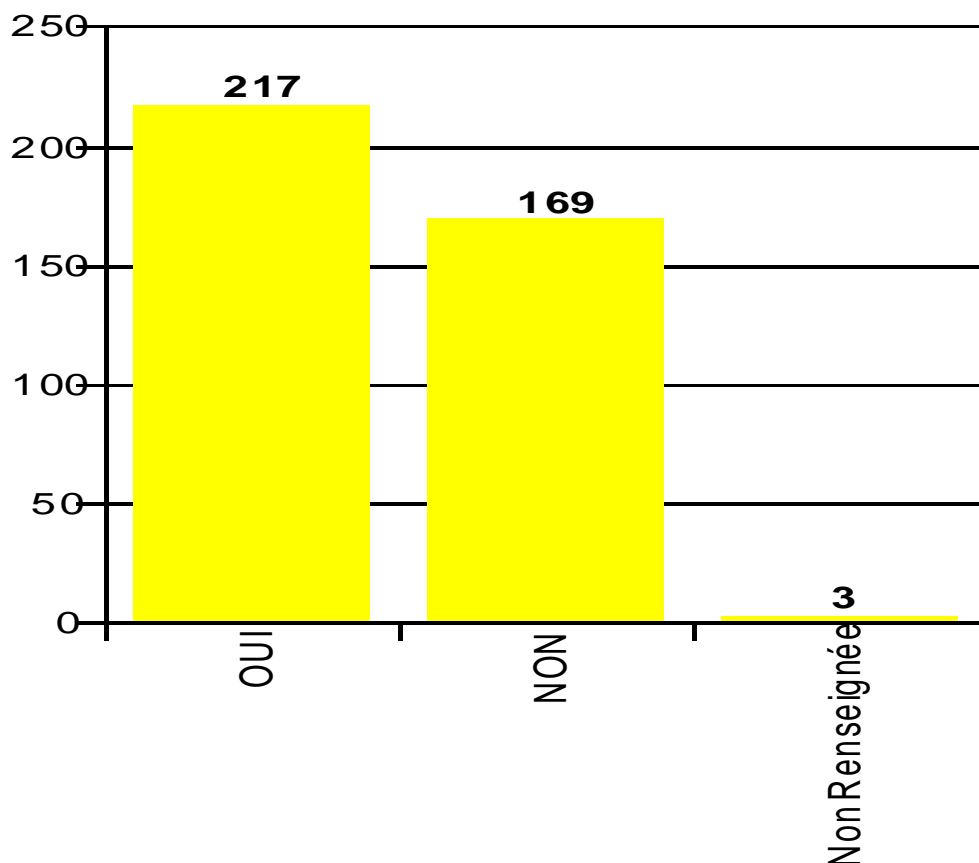


(b) SYMPTOMES OCULAIRES

22 % des salariés déclarent avoir eu de la conjonctivite, sans relation apparente avec le travail (peu d'amélioration pendant les congés).

(c) SYMPTOMES RESPIRATOIRES

Avant d'analyser les divers symptômes respiratoires, il est essentiel de savoir que 56 % des salariés fument avec, pour 45 % d'entre eux, une consommation supérieure à 5 cigarettes par jour.



⇒ **Rhinite**

33 % des salariés se plaignent de rhinite, 7 % incriminent la profession mais la relation avec les produits n'est pas significative.

⇒ **Toux**

Evoquée pour 14 % des salariés, la relation avec le travail est faible (4 %).

⇒ **Asthme**

10 % des coiffeurs qui, rappelons-le, ont majoritairement moins de 30 ans, se déclarent essoufflés.

Sur 12 salariés qui ont de l'asthme, 4 cas sont manifestement d'origine professionnelle, mais aucun salarié n'a fait l'objet d'une déclaration de Maladie Professionnelle.

En résumé :

7 % ont des antécédents d'asthme,

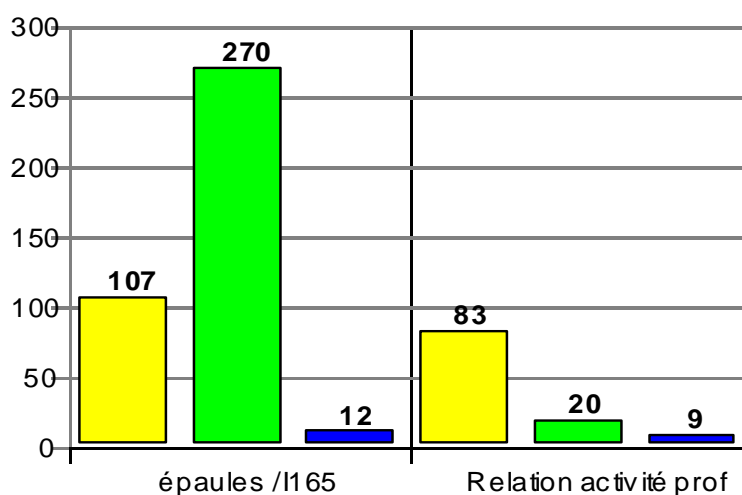
3 % ont de l'asthme,

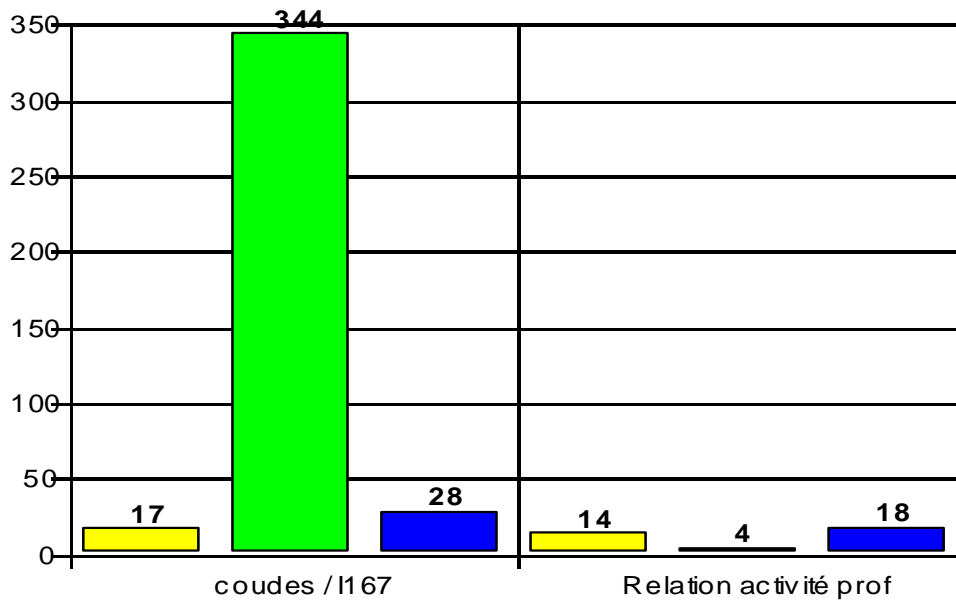
1 % a un asthme professionnel.

(d) AFFECTIONS OSTEO-ARTICULAIRES

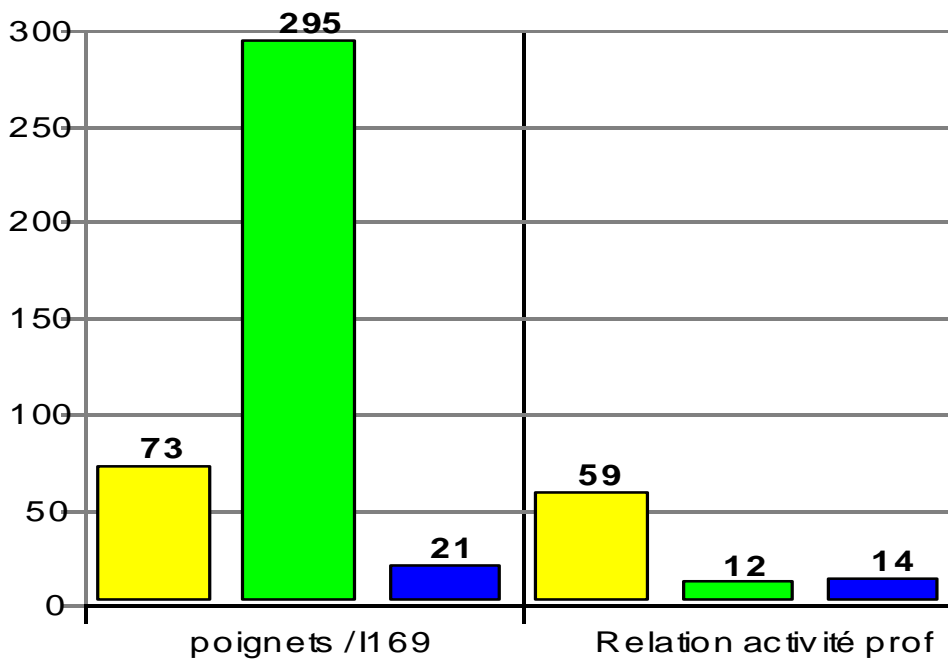
Concernant les membres supérieurs, les douleurs au niveau des épaules prédominent (28 %), bien corrélées avec la profession (21 %).

Les poignets sont également affectés (19 %) , par contre le coude n'est pas une articulation cible.





■ OUI
■ NON
■ Non Renseignée

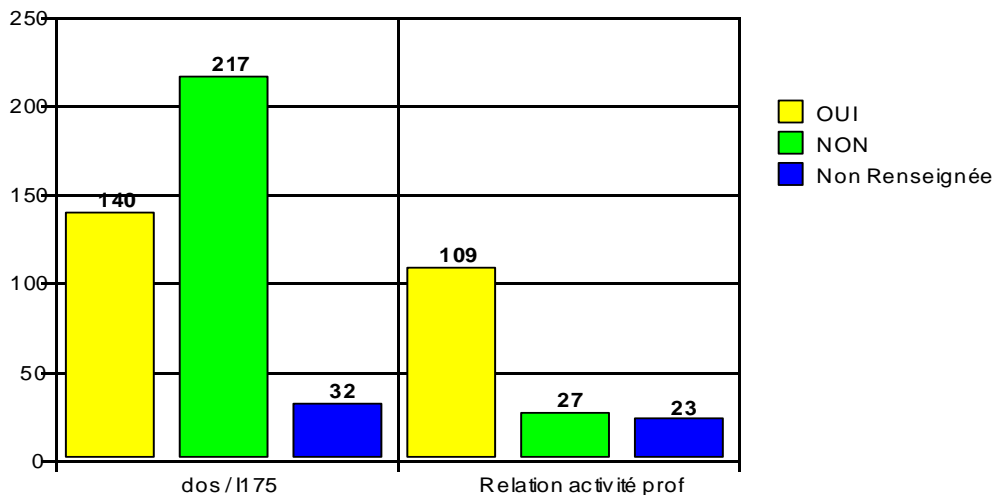
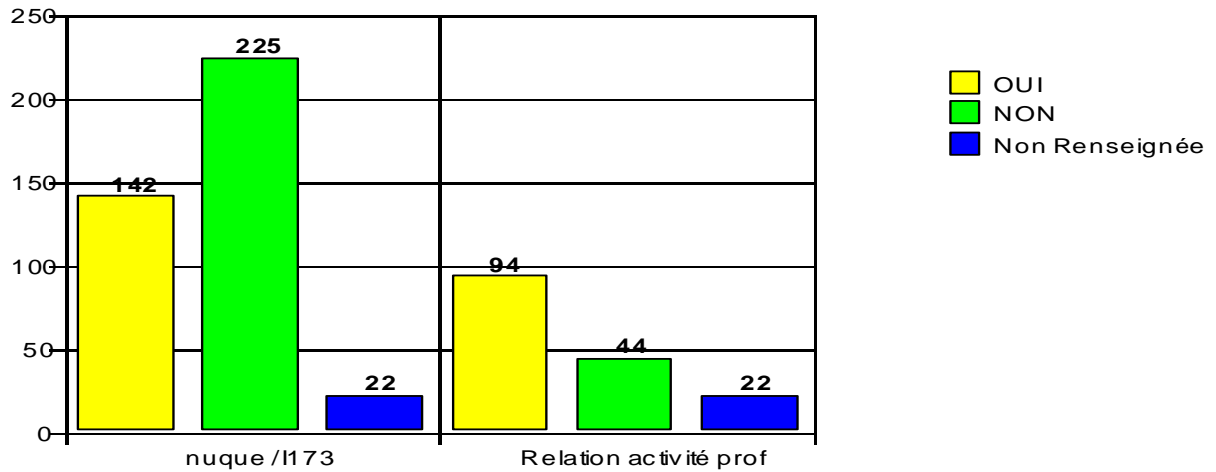


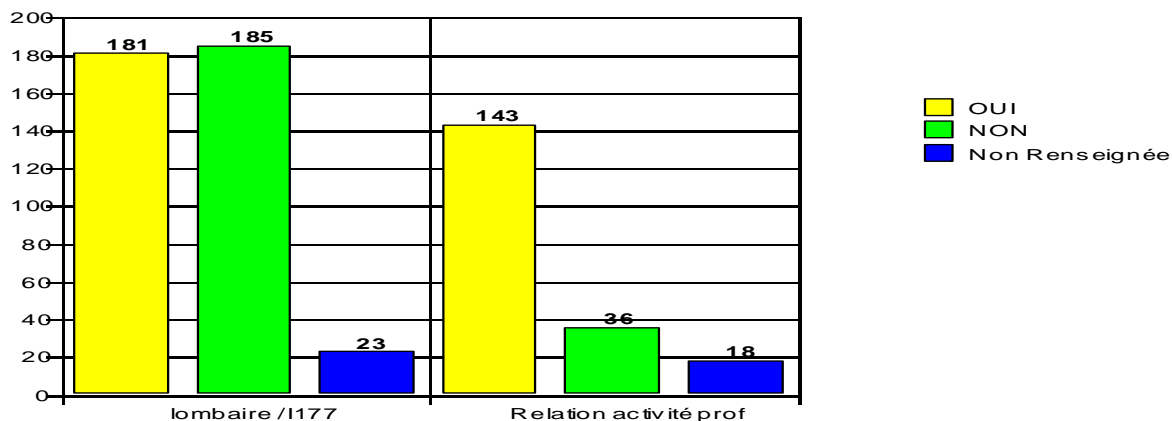
■ OUI
■ NON
■ Non Renseignée

Concernant les douleurs rachidiennes, 47 % ont des lombalgies, 37 % des cervicalgies et 37 % des dorsalgies.

La relation avec le travail semble majoritairement reconnue. Une comparaison croisée montre que les hommes sont moins affectés par ce type de pathologie.

Dans tous les cas, il y a une médicalisation très faible puisqu'à peine 1 % des salariés prend un traitement.



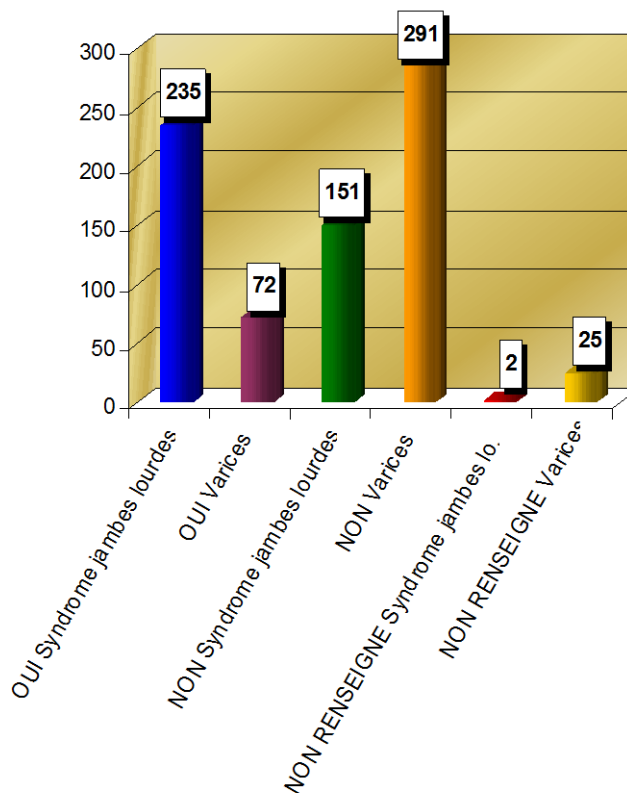


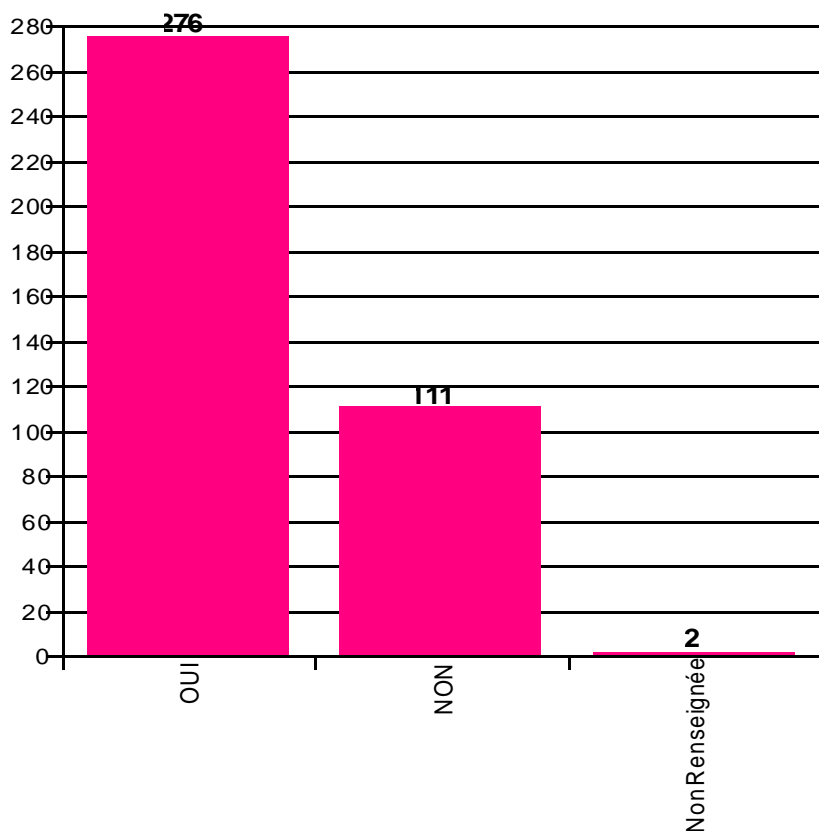
(e) PATHOLOGIE VEINEUSE

Le coiffeur travaille essentiellement debout et piétine.

60 % présentent un syndrome des jambes lourdes et, bien que l'âge moyen soit inférieur à 30 ans, près de 20 % des salariés présentent des varices et 6 % des personnes ont été opérées.

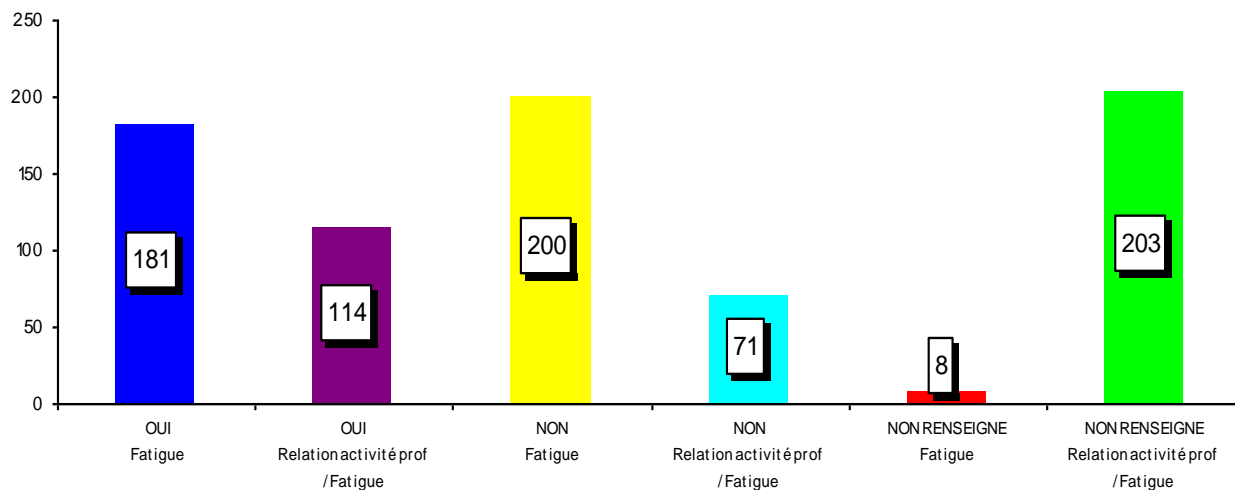
25 % des salariés prennent des veinotoniques et 16 % utilisent des bas de contention.



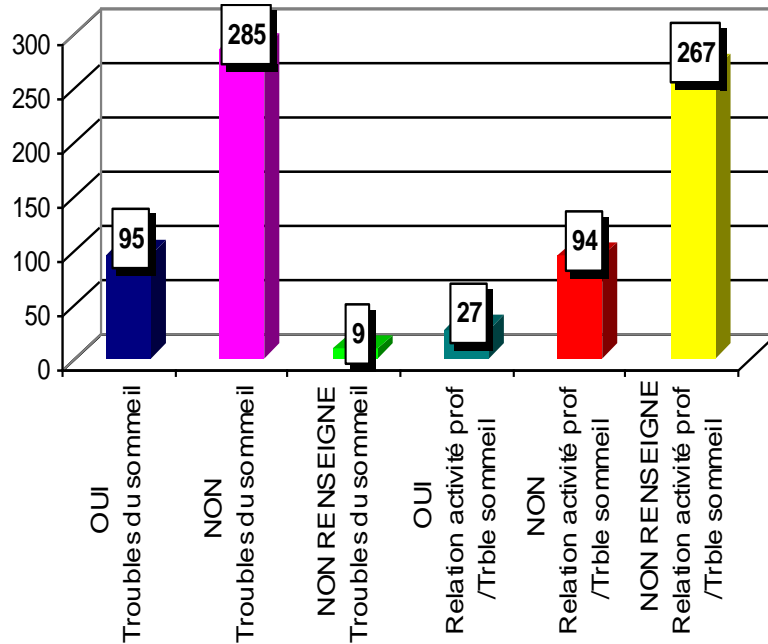


(f) CHARGE MENTALE

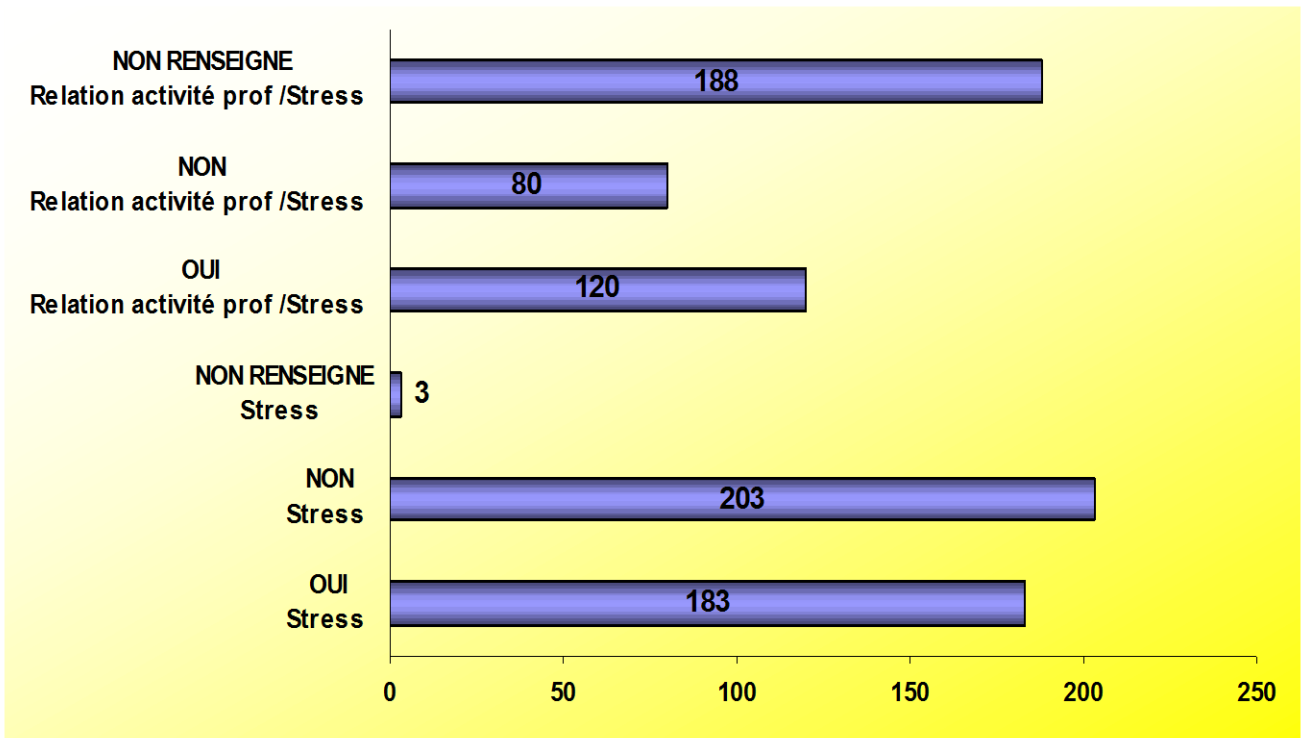
47 % des salariés se disent fatigués et 47 % se disent stressés.



24 % ont des troubles du sommeil, 1 % a un traitement.



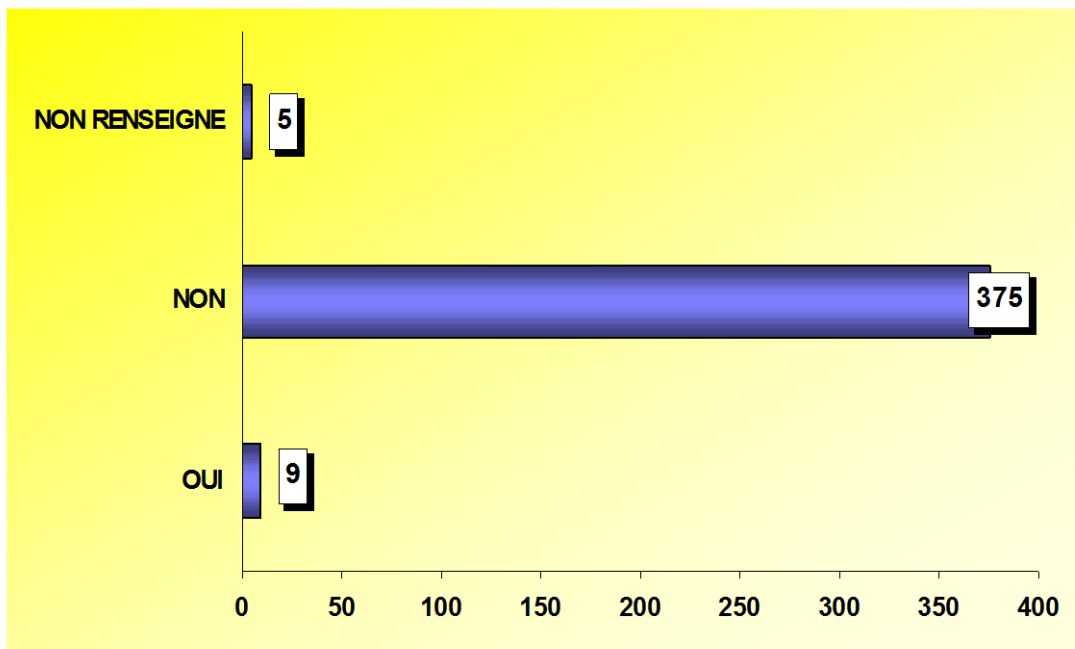
Il est difficile d'analyser le tableau des causes possibles de stress, 71 n'ayant pas été remplis. La contrainte de temps est le plus souvent mise en cause. Les relations avec les collègues et avec les clients sont moins souvent citées.



2) MALADIES PROFESSIONNELLES

L'enquête a dénombré 9 déclarations de Maladies Professionnelles dont :

- 1 allergie au latex
- 2 syndromes du canal carpien
- 2 eczémas
- 1 syndrome de la loge de Guyon
- 3 non renseignées



<u>DECLARATION DE MALADIE PROFESSIONNELLE</u>		
	Nombre de réponses	Pourcentage
OUI	9	2,31 %
NON	375	96,40 %
NON RENSEIGNEE	5	1,29 %
SOMME	389	

CONCLUSION :

Cette enquête nous révèle que le salon type, en Côte d'Or, est un petit salon indépendant.

Les locaux sont neufs ou rénovés et correctement équipés. Leur entretien est généralement dévolu au personnel.

La configuration des salons aboutit à une utilisation multiple du local technique (buanderie, stockage, préparation des produits voire coin repas).

Les produits utilisés sont fournis essentiellement par 4 grands fabricants.

Le personnel est majoritairement féminin, âgé de moins de 35 ans et polyvalent.

La profession accueille beaucoup d'apprentis (20,16 %).

Ce métier est à fortes composantes physique et psychique. Les conditions de travail peuvent engendrer rapidement des pathologies cutanées, ostéoarticulaires et veineuses.

Le stress et la fatigue ont été souvent mentionnés.

Les résultats de notre enquête, ainsi que les données bibliographiques (jointes en annexe) nous amènent à formuler quelques recommandations.

RECOMMANDATIONS :

↪ Conseils d'amélioration pour l'aménagement des salons :

- a) Porter la plus grande attention au confort ergonomique des postes de travail
 - sièges de coupe adaptés et en nombre suffisant
 - séchoirs à main légers, maniables et le moins bruyant possible
 - utilisation de produits en gel pour éviter la pénétration des poudres par voie respiratoire
 - mise à disposition de gants de protection (vinyle) et de crèmes hydratantes pour les mains
 - local technique individualisé et ventilé
 - coin repas et toilettes pour le personnel

- b) Maintenir des conditions d'ambiance confortables
 - chauffage sans excès
 - ventilation de bonne qualité
 - climatisation éventuelle
 - éclairage homogène évitant des zones d'éblouissement
 - maintien d'un niveau sonore acceptable (musique d'ambiance discrète, isolation des bruits extérieurs)

↳ **Conseils d'amélioration pour le travail des coiffeurs :**

- a) Privilégier la station assise pour la coupe

- b) Protéger les mains :
 - port de gants surtout pour les colorations et les permanentes en évitant les gants en latex, source fréquente d'allergies
 - séchage soigneux des mains par tamponnement (ne pas frotter)
 - application pluriquotidienne d'une crème hydratante protectrice

- c) Pour prévenir la survenue de troubles veineux
 - être bien chaussé, pas de talons trop hauts
 - éviter le port de vêtements serrés
 - port de chaussettes ou de bas de contention

- d) Garder une bonne hygiène de vie :
 - limitation des journées continues
 - pauses repas suffisantes
 - équilibre alimentaire correct
 - arrêt du tabac et activité physique régulière

BIBLIOGRAPHIE

- (1) ARTAUD-CAILLENS M. L.
Série profession : Les Coiffeurs
ITEMS Collection Information thématique en santé –travail environnement
Industriel, 1996
- (2) BOSCHER D., CAZALI N., CIOCHETTI-DAULNY J., LOTHORE M. D.,
OZKAN-RABRET E., SERAYET J., TRIAU S.
Etre coiffeur en l'an 2000 dans un salon d'Ile de France
C. A. M. I. P. 2000 N° 1, p. 9-18
- (3) Convention collective nationale
Coiffure
17^{ème} édition, juillet 2000
- (4) Division coiffure des Laboratoires L'OREAL
Code du bon usage des produits utilisés dans les salons de coiffure
Octobre 1993
- (5) GACIA-FONDAN M.
***Travailler debout : L'exemple du coiffeur. Appréciation de la contrainte et
de l'astreinte posturale***
Performances Humaines et Techniques, 1992 N° 60, p. 32-42
- (6) GERAUT C., TRIPODI D.
***Expériences des ordonnances de prévention en dermatologie
professionnelle dans un centre spécialisé. Bilan après 3 ans***
Documents pour le Médecin du Travail, N°70, 2^{ème} trimestre 1997, p. 123-133
- (7) GERVAIS P., ROSENBERG N., ROUSSELIN X.
Affections respiratoires professionnelles des coiffeurs
Documents pour le Médecin du Travail, N°36, 4^{ème} trimestre 1988, p. 375-380
- (8) le FLAHEC C.
Troubles respiratoires chez les coiffeurs
Thèse
- (9) ***Passion coiffure***
Bimestriel N°3 novembre-décembre 1998